

PRESENTS		
LE FUSTEC	Christian	<i>Vice-Président de la Commission</i>
SOL DOURDIN	Germain	<i>Conseiller en charge des espaces naturels</i>
HAMON	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
HENRY	Serge	<i>TROQUERY</i>
LE HOUEYOU	Alain	<i>KERMARIA-SULARD</i>
HERVE	Thérèse	<i>LANNION</i>
LE CORFEC	Nicole	<i>PLUZUNET</i>
LE CORRE	Jean-Yves	<i>PLUFUR</i>
LE JEUNE	Yves	<i>CM, LANVELLEC</i>
LE LEER	Jean-Pierre	<i>CM, PLOUMILLIAU</i>
LE ROLLAND	Yves	<i>COATREVEN</i>
LE SEGUILLON	Yvon	<i>TREDARZEC</i>
L'HEREEC	Patrick	<i>PLOUNERIN</i>
MALLEDAN	Pierre-Yvon	<i>CM, PLEUMEUR-GAUTIER</i>
MORVAN	Gildas	<i>TREDUDER</i>
NEUKUM	Jean	<i>CM, PLOUGRESCANT</i>
TREMEL	Jacques	<i>QUEMPERVEN</i>
VANGHENT	François	<i>PLOUBEZRE</i>
TRILLET	Jean Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
BROUDER	Gilbert	<i>Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
LAMANDE	Jean Claude	<i>Président de la Commission</i>
NIHOUARN	Françoise	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
ASSISTAIENT		
BALLU	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe - Pôle eau et environnement</i>
GUIGUEN	Stéphane	<i>Service espaces naturels</i>
LE GUEN	Maël	<i>Service espaces naturels</i>
LAVAU	Sylvain	<i>Directeur - Direction Environnement</i>
BRIANT	Gwénaëlle	<i>Directrice adjointe - Direction environnement</i>
PALUD	Anne-Christine	<i>Responsable Gestion Administrative - Direction de la construction</i>
BUSELLI	Laurent	<i>Directeur de la construction</i>

ORDRE DU JOUR
1. État d'avancement des dossiers Fonds chaleur.
2. énergies renouvelables thermiques.
3. Intervention fédération de chasse 22 : actions et partenariats.
4. Guides des aides de Lannion-Trégor Communauté en lien avec la commission n° 5 (frelons, acquisition de matériels de désherbage, aides aux installations agricoles, etc.) : bilan 2017 et prévisionnel 2018.
5. Retour du groupe de travail "espèces exotiques-envahissantes" : bilan 2017 et stratégie 2018.
6. Subventions des associations intervenant sur des sujets en lien avec la commission n°5.
7. État d'avancement du projet de nouvel abattoir de la zone de Beg ar C'hra.
8. Questions diverses.

1. État d'avancement des dossiers Fonds chaleur.

AC Palud présente l'état d'avancement des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Fonds Chaleur depuis la dernière commission. Il y a actuellement :

- 7 dossiers en cours pour les études de faisabilité (chaufferies bois et solaire thermique) et 2 dossiers qui devraient être prochainement déposés
- 1 dossier de réalisation en cours, et 7 qui devraient être déposés avant la fin de l'année.

Avec l'ensemble de ces dossiers, ce sont environ 290 tep qui vont être atteints pour la fin 2018, soit un peu plus de 40 % du Contrat d'Objectifs avec l'Ademe (700 Tep d'ici fin 2019). Si un dossier de réalisation de grosse chaufferie bois (Tréguier ou Espace Erhel dont la production est supérieure à 400 Tep) était déposé, l'objectif serait atteint.

F Vanghent demande s'il y a des dossiers solaires thermiques prévus au niveau des bâtiments communautaires. AC Palud précise qu'il y avait celui de l'abattoir, mais qu'il n'est pas allé au bout.

F Vanghent demande ce qu'il en est des 2 piscines. AC Palud précise qu'elles sont déjà équipées de chaufferies bois. Il existe également le forum qui est tout électrique, mais d'autres propositions d'optimisation énergétiques ont été formulées ; on ne peut pas mettre en effet de panneaux solaires thermiques sur ce bâtiment. En termes d'équipement communautaire, il faudra peut-être regarder de plus près la station de lavages des véhicules.

F Vanghent demande plus d'informations sur les raisons de l'abandon du projet de solaire thermique à l'abattoir. C Le Fustec et J Ballu expliquent que ce point a bien été étudié par le maître

d'œuvre, mais compte tenu de la température de l'eau chaude nécessaire et de l'appoint à mettre en œuvre, le solaire thermique n'était pas intéressant.

Il est demandé si les bases nautiques sont concernées par les projets de solaire thermique. AC Palud précise que la future base nautique de Trévou-Tréguignec est prévue sur le réseau de chaleur de la chaufferie bois de Trestel. Pour la base nautique de Pleumeur-Bodou, L Buselli précise que ce point est à regarder.

Il existe d'autres bases nautiques et campings, des opérations de sensibilisation et études seront menées dans le temps.

2. Energies renouvelables thermiques.

Quelques points de communication sont présentés par AC Palud (Trophées Bretons du développement durable, article sur le solaire thermique dans le journal communautaire).

Au niveau des subventions Fonds Chaleur, AC Palud précise que les dossiers de demande de subvention pour les études de faisabilité seront finalement instruits par l'ADEME jusqu'à la fin du contrat d'Objectifs.

Au niveau des dossiers de réalisation, AC Palud demande aux élus de la Commission de se prononcer sur le premier dossier : chaufferie bois et réseau de chaleur de Ploumilliau. Les élus donnent leur accord sur les 2 montants présentés, soit un peu plus de 246 000 €. Ce montant doit être validé en Comité Technique du Plan Bois Energie Bretagne du 15 mars.

Pour faire suite à ces subventions, ainsi que le choix des entreprises à la CAO du 6 mars qui a permis une économie de 100 000 € HT environ, les tarifs de vente de chaleur de Ploumilliau sont présentés par L. Buselli :

R1 = 39,92 € HT/MWh au lieu de 44,7 initialement prévus avant la CAO

R2 = 81,2 € HT/KW au lieu de 88,7 initialement prévus avant la CAO

Quelques points divers sont ensuite présentés :

- AC Palud explique que LTC a l'obligation de réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur, car elle est propriétaire d'un réseau de chaleur en fonctionnement d'avant janvier 2009
- C Le Fustec présente les nouvelles modalités pour les C2E bonifiés avec la société Direct Energie permettant de bénéficier de C2E plus importants qu'avec le premier prestataire F Vanghent demande s'il pourra avoir des précisions sur l'évolution des C2E car il vient de prendre une délibération sur le financement d'un projet et il va être bloqué avec le Fonds de concours. AC Palud précise que les C2E ne rentrent pas dans le plan de financement : c'est une vente de produits (recette de fonctionnement, et non investissement comme cela a été dit en commission).

P L'Héréec demande des informations sur le dossier qu'il a déposé auprès d'un des conseillers en énergie partagé, et pour lequel il n'a pas de nouvelle. Ce Point va être regardé avec le service Energies.

- C Le Fustec propose deux modifications du Fonds de concours énergie :
 - o Etude des dossiers pendant l'année sans date butoir de dépôt
 - o Intégration des dispositifs économies d'eau, impliquant ainsi un changement de titre : travaux d'amélioration énergétique au lieu de thermique uniquement
- G Sol-Dourdin demande si dans « 2 types de travaux », on peut en avoir un en économie d'eau et un autre en thermique ; C Le Fustec confirme.

3. Intervention fédération de chasse 22 : actions et partenariats.

Cette intervention a été reportée à la prochaine commission n°5.

4. Guides des aides de Lannion-Trégor Communauté en lien avec la commission n° 5 (frelons, acquisition de matériels de désherbage, aides aux installations agricoles, etc.) : bilan 2017 et prévisionnel 2018.

La commission adopte le renouvellement des aides, en lien avec la commission n°5, figurant dans le guide des aides 2017 et selon les mêmes modalités.

- Fonds de concours « panneaux d'entrée de boucle »,
- Fonds de concours « aide à la conversion au système d'agriculture biologique »,
- Fonds de concours de lutte contre le frelon asiatique,
- Aide à l'installation agricole.

Il est précisé que l'aide à l'acquisition de matériels de désherbage figure dans le programme d'action 2014-2018 du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien et ne concerne que les communes de ce territoire.

5. Retour du groupe de travail "espèces exotiques-envahissantes" : bilan 2017 et stratégie 2018.

La commission prend connaissance des propositions du groupe de travail « espèces exotiques envahissantes » qui s'est réuni le 19 février 2018.

Pour le volet « Frelon asiatique », le bilan est provisoire car toutes les communes n'ont pas encore transmis leurs chiffres. Sur 49 communes ayant retourné leurs résultats (sur 57 communes adhérant au dispositif), 639 nids ont été détruits en 2017. La FGDON indique qu'au niveau des 4 départements bretons, une baisse générale des destructions de nids s'est amorcée en 2017. Les raisons de cette baisse ne sont pas connues mais l'hiver rigoureux du début 2017 peut avoir eu des effets directs sur les populations de frelons. Cette tendance à la baisse devra être confirmée cependant.

Pour 2018, les modalités restent identiques à celles de 2017 avec une participation financière de LTC à la destruction des nids de 15 € par nid primaire et de 25 € par nid secondaire sous réserve d'une participation au moins équivalente des communes. Il est indiqué que d'autres

intercommunalités se sont calées sur le même dispositif mis en place sur LTC mais avec une prise en charge financière différente (GP3A par exemple). Concernant le piégeage, il est proposé qu'il soit poursuivi par les apiculteurs du 1^{er} avril au 15 mai afin de piéger les reines fondatrices. Au-delà de cette date, elles ne sortent plus et il y a de forts risques de piéger d'autres pollinisateurs. Pour les particuliers, il est proposé de bien cadrer les bonnes pratiques mais de ne pas encourager. Par ailleurs, il est également évoqué d'accentuer les efforts de destruction des nids primaires (plus facile) en prenant les précautions d'usage et en s'assurant que l'intervenant n'est pas allergique au venin. Des réunions d'information à l'attention des référents communaux vont également être organisées par LTC en partenariat avec la FGDON les 5 et 10 avril 2018.

Pierre-Yvon Malledan indique que le reste à charge des particuliers reste élevé et de ce fait, certaines personnes ne détruisent pas. Il fait également remarquer que sur Dinan Agglo, la prise en charge est de 100%. Il est répondu que Dinan Agglo va revoir son dispositif d'aide à la baisse en 2018 car les sommes engagées sont trop importantes et intenable sur la durée. Le fait qu'un propriétaire n'engage pas la destruction d'un nid est effectivement une limite du dispositif mais rien n'oblige aujourd'hui un propriétaire à intervenir s'il ne le souhaite pas.

Serge Henry rappelle qu'il ne faut pas oublier d'informer le grand public.

Pour le volet « espèces végétales », différentes actions de communication et plusieurs chantiers participatifs ont été menés en 2017. En 2018, il est proposé de mettre en ligne des fiches-espèces en complément de dépliant édité par l'agglo l'an dernier. Des formations vont également être organisées et une réflexion va être menée pour l'installation de caissons dans les déchèteries de Perros-Guirec et Minihy-Tréguier. Enfin, en relai de la FREDON, un travail d'information et de sensibilisation va être fait auprès des référents communaux concernant 4 espèces végétales qui posent des problèmes de santé publique (cf. diaporama).

Jean-Pierre Trillet suggère que les fiches-espèces soient éditées sous format papier. Il est indiqué que l'édition représente un coût élevé et qu'il est préférable de rester sur une publication dématérialisée. Un lien pourra être fait depuis le site internet des communes vers celui de l'agglo afin de rendre ces éléments accessibles au plus grand nombre.

Jean-Pierre Le Leer indique que sur Plestin-les-Grèves existe une station d'Herbe de la pampa située dans la falaise. Il lui est répondu que cela relève plus de la responsabilité de la commune, sous réserve que ces plantes ne soient pas sur propriété privée. Il est proposé que LTC aille sur place pour définir le mode opératoire le plus approprié.

Pour terminer, Jacques Trémel fait mention que les ragondins envahissent certaines lagunes dont la responsabilité incombe à LTC. Il cite un cas où le piégeur historique n'intervient plus. Il est indiqué que la gestion des ragondins se fait en lien avec la FGDON et/ou la fédération départementale des chasseurs 22 qui mettent des cages-pièges à disposition de piégeurs agréés qui interviennent ensuite sur les lagunes. Sur le cas précis exprimé par M. Trémel, des renseignements vont être pris pour connaître les raisons de l'arrêt de la lutte. Jean-Yves Le Corre indique par ailleurs que certaines associations de tir à l'arc sont intéressées pour participer à la lutte contre le ragondin et que cela peut aussi constituer une solution.

6. Subventions des associations intervenant sur des sujets en lien avec la commission n°5.

Les remarques formulées :

- Regret de devoir baisser (de 3%) les subventions à des associations qui réalisent un travail important en faveur de l'intérêt général, notamment la LPO (gestionnaire réserve des 7 îles, etc.).
- Le soutien à la SCIC Bocagénèse a posé question, mais il a été rappelé le soutien historique de LTC et la fragilité financière de la structure.
- La subvention à "chemins vivants" provient de l'historique pratiqué à l'ex CCHT. Ce n'est pas la seule association de randonnées qui existe sur LTC, mais les autres de demandent rien. La proposition est que ce soit la dernière année de l'octroi de cette subvention puisque par ailleurs LTC accompagne techniquement ces associations et leur fournit également des fournitures et matériaux.
- La gaule Lannionnaise avait déposé un dossier de demande en 2017 mais pas dans les délais. Il est proposé de retenir 1 000 € sur les 4 000 € demandés. Il est prévu de revoir cette association pour voir si elle ne peut pas intervenir sur certains travaux ou chantiers mais sous la forme de prestations.
- Le soutien aux comices est également un héritage des pratiques de l'ex CCHT et de la CCPL : il est retenu de reconduire pour 2018 ces subventions sur ces territoires mais en profitant de cette année pour définir de façon homogène le positionnement de LTC sur ce sujet.
- 2018 sera également mise à profit pour travailler sur des critères d'attribution aux différentes associations pour 2019.

Voici le tableau approuvé :

Nom de l'association	Montants versés en 2017	Demande de subventions pour 2018	Montants retenus par la com 5
LPO	15 000 €	15 000 €	14 550 €
Skol Ar C'heuziou	800 €	900 €	776 €
FGDON 22	663 €	676 €	643 €
Chemins vivants	300 €	500 €	291 €
Scic Bocagenese	9 935 €	9 935 €	9 637 €
La Gaule Lannionnaise	- €	4 000 €	1 000 €
Comice agricole Tréguier (en 2017 JA'NIME)	4 000 €	5 000 €	3 880 €
Comice agricole Lezardrieux	6 500 €	6 500 €	6 305 €
TOTAL	37 198 €	42 511 €	37 082 €

1 élu ne prend pas part au vote, et 1 abstention sur les montants.

7. État d'avancement du projet de nouvel abattoir de la zone de Beg ar C'hra.

Des remarques ont été formulées concernant les raisons pour ne pas équiper ce nouveau bâtiment de panneaux photovoltaïques ou à minima de prévoir les réservations pour un équipement futur.

Il est convenu que les compléments de réponse seraient apportés dans le présent compte-rendu :

- concernant le solaire Photovoltaïque : c'est un investissement important et une solution qui oblige à surdimensionner la charpente (réinjection réseau ou auto consommation, temps de retour assez long et contrainte de pente de toiture)
- Pour le solaire thermique : c'est un investissement important qui oblique également à surdimensionner la charpente et qui n'est pas très efficace en hiver (rendement inconstant).

Le choix a été de travailler sur une solution de récupération d'énergie sur les groupes froid pour réchauffer l'eau (énergie disponible et solution qui nécessite un investissement raisonnable).

8. Questions diverses
